



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT FONCIER

<b>Rôle</b>	Formuler des avis motivés sur l'utilité ou non d'engager des réaménagements fonciers (remembrements, passage d'autoroute, etc.). Examiner, en dernier ressort, les litiges qui peuvent exister lors d'une opération de remembrement lorsque ceux-ci n'ont pas pu être solutionnés au niveau de la Commission communale d'aménagement foncier.
<b>Présidence</b>	Préfet
<b>Composition de la commission</b>	un magistrat de l'ordre judiciaire et son suppléant. 4 conseillers généraux et leurs suppléants. 2 maires titulaires et leurs suppléants. 6 fonctionnaires et leurs suppléants. Président de la chambre d'agriculture ou son représentant. Président de la fédération des syndicats d'exploitants agricoles de l'Oise ou son représentant, le président du centre départemental des jeunes agriculteurs de l'Oise ou son représentant. Président de la chambre départementale des notaires ou son représentant. 1 représentant. des organisations préventives départementales d'exploitants et son suppléant. 2 propriétaires bailleurs et leurs suppléants. 2 propriétaires exploitants et leurs suppléants. 2 exploitants preneurs et leurs suppléants. 2 représentants d'associations agréées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et leurs suppléants.
<b>Représentants UMO</b>	2 maires titulaires, 2 maires suppléants + 2 autres maires de communes propriétaires de forêts
<b>Textes de référence</b>	Décret n° 86.1415 du 31/12/1986
<b>Fréquence des réunions</b>	3 à 4 fois / an
<b>Lieu des réunions</b>	DDT

COMPOSITION	Commune	Représentée par	M(maire)
Titulaires	Montagny-Sainte-Félicité	Anthony NORMAND	CM
	Saint-André-Farivillers	Hervé COMMELIN	M
Suppléants	Nogent-sur-Oise	Benoit LAMY	Adjoint
	La Neuville-en-Hez	Jean-François DUFOUR	M
+ 2 maires	Montataire	Jean-Pierre BOSINO	M
	Rainvillers	Laurent LEFEVRE	M

*Date de désignation : mai 2008*